

BANQUE DE TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL - 2, RUE DE TURQUIE - 1001 TUNIS
R.N.E N° 0120 H - MF 000120 H/P/M/000
MATRICULE CNSS 767/88



AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020

La BANQUE DE TUNISIE informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire sera tenue le Mercredi 22 Avril 2020 à 9 heures, au siège de la Banque sis, au 2 Rue de Turquie – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, l'Assemblée Générale devrait se tenir à distance, c-à-d sans la présence physique des actionnaires.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées en application stricte des impératifs sanitaires et conformément aux mesures prises par le CMF afférentes à ce sujet.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) ou donner pouvoir au président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter notre site web à l'adresse suivante :

https://online.bt.com.tn/btnet/AGO_BT.aspx , pour :

- Se renseigner sur les modalités d'organisation de cette assemblée générale.
- Consulter les documents mis à leurs dispositions
- Poser toute question, adressée au Président de l'Assemblée ou au commissaire aux comptes relative aux points inscrits à l'ordre.
- Consulter les réponses fournies aux questions posées.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2019,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019,
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice 2019,
- Réaffectation des réserves à régime spécial,
- Distribution des dividendes,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des comités réglementaires.

P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION